DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES



Reçu en préfe

Envoyé en préfecture le 24/10/2025 Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 24/10/2025

ID: 074-217402650-20251020-DEL_08352025-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 09 Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes: 11 pour 00 contre 00 abstention

<u>Présents</u>: Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Vincent HUDRY-CLERGEON, Nathalie MASSART, Chrystel DEMIZIEUX, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés): Stéphane GUYONNAUD, Sylvain SOBOTA, Jean-Marc JONO et Yann HARDY.

A donné pouvoir : Jean-Marc JONO à Stéphane TISSOT.

Sylvain SOBOTA à Vincent HUDRY-CLERGEON.

Pascal CHEVALLEREAU est nommé secrétaire de séance.

DEL 08352025

Objet: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal : Après avoir délibéré,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr., conformément à l'arrêté.

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq,

Le Maire, Philippe ROISINE.



Le Secrétaire de séance, Pascal CHEVALLEREAU.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 24/0)?

- de sa publication le 24/10/2075 Le Maire, Philippe ROISINE.

1 route du Col du Marais 74230 SERRAVAL • \$\infty\$ 04 50 27 50 09

Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr